



**AVIS AU PUBLIC**  
**MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION**  
**SIMPLIFIEE DU PLU DE BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS**

Le public est informé que par arrêté du SIATUB en date du 11 juillet 2024, Monsieur le Président a prescrit une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS.

Le conseil syndical du SIATUB a délibéré le 05 février 2025 sur les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification.

Cette modification simplifiée a pour objet les adaptations suivantes :

- Mise à jour de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur des rues Pierre et Marie Curie et George Sand,
- Adaptations réglementaires jugées trop restrictives ou mal adaptées, notamment à l'article 11 concernant les clôtures.

Le projet de modification, l'exposé des motifs ainsi qu'un registre destiné aux observations du public sont mis à sa disposition, sous format papier, à la mairie de BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS pour une durée d'un mois du **Lundi 24 février au Vendredi 26 mars 2025 inclus**, pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- les lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 12h30 et de 16h00 à 17h00,
- et le mercredi de 08h30 à 12h30.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Cet avis sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan devant le conseil syndical, qui adoptera par délibération motivée le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Fait à BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS  
le 05/02/2025

Monsieur le Président

